

(0761)

3784

5/9812508

Aménagement et extension des installations
de la gare de Saint-Malo-Saint-Servan.

Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.	26. 7.40	} manquant
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	5. 9.40	
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	8. 1.40	

Aménagement et extension des installations de la gare de St-Malo-St-Servan

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 8 janvier 1942

5242-1

Région de l'Ouest

Gare de Saint-Malo Saint-Servan

COPIE

Aménagement et extension
des installations

(Régularisation du projet d'ins-
tallation des nouvelles voies
de triage côté Paris, établies
en 1940, pour les besoins de
l'armée britannique)

Ve 873 454-2
27

Monsieur le Ministre,

Par lettre Ve 000 112-4/6 du 5 septembre 1940, nous avons fait connaître à M. le Directeur des Transports par fer, en réponse à sa communication n° 307 du 26 juillet 1940, que parmi les travaux dont l'exécution d'urgence avait été autorisée avant l'Armistice, figurait le projet d'aménagement et d'extension des installations de la gare de Saint-Malo Saint-Servan, dont les travaux étaient terminés et devaient donner lieu à approbation ministérielle.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui en régularisation, à votre approbation, le projet susvisé, dont les dépenses évaluées à 3.840.000 fr (y compris les frais généraux) incombait en totalité à l'armée britannique.

Comme il n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, de préjuger si les nécessités du service justifieront ou non le maintien à titre définitif des installations réalisées, la S.N.C.F. se propose de prendre à sa charge sur un compte d'attente cette somme de 3.840.000 fr, due par l'armée britannique, étant entendu qu'il en sera tenu compte lors du règlement définitif à intervenir pour le rachat des installations militaires anglaises.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat
aux Communications